

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 21 (1997)

Artikel: Corrections de la Suze
Autor: Schwab, Paul-André / Bessire, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRECTIONS DE LA SUZE

Texte et iconographie tirés de *Suze, notre rivière*, sujet d'étude des élèves de l'Ecole secondaire de la Communauté Courtelary, Cormoret et Villeret, sous la direction de MM. J.-P. Bessire et P.-A. Schwab. Septembre 1992.

Les hommes de cette vallée, voyant leur rivière quitter son lit si souvent, ont entrepris de la... corriger. Quel verbe!

Pendant tout le temps que dura notre étude, nous avons tenté de le garder à l'esprit, et de comprendre.

Comprendre le paysage de ce pays, les dessins de son cours d'eau, ses méandres sensuels, ses brusques rectilignes.

Au-delà d'une froide analyse des travaux entrepris, nous avons voulu découvrir ces hommes d'Erguel durant les années de crise. Les autorités, les ingénieurs et surtout les chômeurs.

Nous avons également tenté d'apprendre aux adolescents à s'approcher des anciens, à leur parler, à les mettre en confiance et à susciter les confidences. L'entreprise fut parfois passionnante et nos jeunes historiens passèrent des heures à écouter. De nombreux documents leur furent confiés.

L'apprentissage du classement des informations fut une autre histoire...

Face à la densité et à la richesse des documents entreposés aux archives municipales, les élèves se sont vite rendu compte qu'en une semaine il leur serait impossible d'effectuer une étude complète des travaux de correction dans les trois villages.

Ils se sont donc appliqués à faire un tri de plans, à rechercher quelques détails intéressants dans les procès-verbaux et surtout à enregistrer des commentaires de témoins et à rassembler des photographies.

Pas à pas, les élèves ont pu saisir les diverses phases des travaux : étude, prise de décision politique, attribution des compétences, contrôle des devis, des chantiers, des factures. Ils ont aussi appris l'importance de la négociation pour régler les conflits ou lever les oppositions.

Peut-être s'en souviendront-ils un jour, lorsqu'à leur tour, ils assumeront des responsabilités politiques dans leur village.

Paul-André Schwab

Ont participé à ce travail

De Courtelary: Carinne Amstutz, Katia Chopard, Priscille Meyer, Fabrice Magrini.

De Cormoret: Mathieu Beuret, Daniel Geiser, Pierre Geiser, Jérôme Ganguillet.

De Villeret: Barbara Jeanrenaud, Alexandra Magri, Stéphanie Cavallaro, Nadia Turkusic, Cédric Châtelain, Christof Schnegg, Cédric Cuche, Antoine Walther.

Corrections de la Suze à Courtelary (1921–1934)

Commission municipale et bourgeoise de la correction de la Suze (CMB-Cy), constituée le 1^{er} juillet 1920 à Courtelary

Pour les municipaux: MM. Jean Gobat, directeur de l'orphelinat, conseiller municipal; Constant Reichenbach, agriculteur,

conseiller municipal; Edouard Bourquin, marchand de bois, maire.

Pour les bourgeois: MM. Charles-Dagobert Voumard, pasteur, diacre du Jura, secrétaire de bourgeoisie; Henri Voumard, commis, conseiller municipal; Charles Dodillet, sellier-tapissier, conseiller municipal; Florian Langel, agriculteur, président de bourgeoisie.

«Emus par les ravages que causent les incessantes inondations dont souffre notre localité, les citoyens réunis en assemblée ont décidé de faire de gros sacrifices pour assainir Courtelary et ses campagnes en rendant impossibles, par une correction rationnelle de son lit, les débordements de la Suze.» (Lettre de la CMB-Cy à M. Greppin, ingénieur en chef du 3^e arrondissement, 22.2.21)

«Depuis des mois, des citoyens éclairés travaillent avec ardeur au projet de la correction de la Suze. Ce projet a été accepté par les autorités compétentes. De bons subsides sont assurés à la commune. Il y a quelques jours, un cortège, partant de la place de la gare, s'est rendu sur le lieu des travaux où, après de belles productions de notre dévouée Fanfare Municipale, M. le pasteur Dagobert Voumard, secrétaire de la Commission de la correction de la Suze, prononça un discours fort applaudi et donna officiellement le premier coup de pioche.

Les chômeurs de Courtelary ont maintenant du travail pour plusieurs mois. Comme M. Voumard, Messieurs, nous formons le vœu qu'à l'expiration de votre dur labeur, le travail reprenne et que vous

puissiez retourner dans vos foyers avec l'assurance du lendemain.»

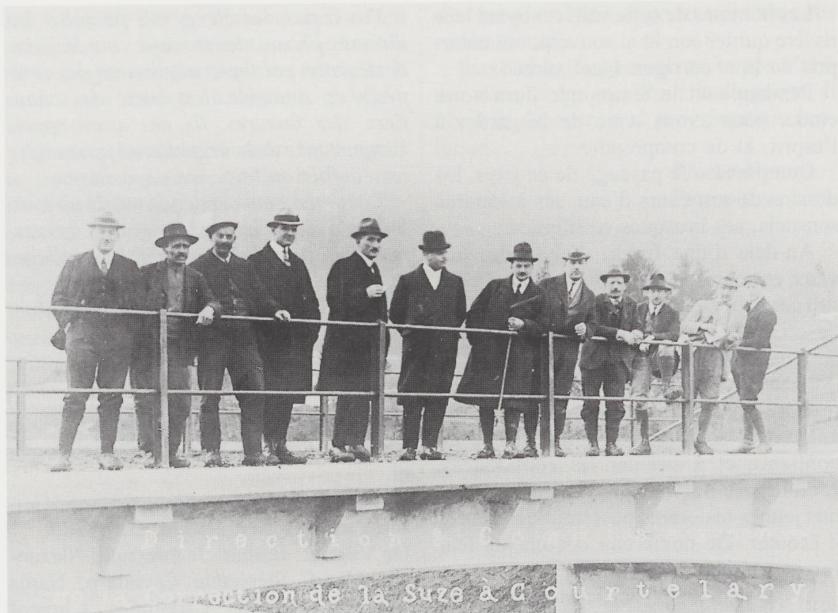
Les travaux ont été adjugés à M. Hirt, entrepreneur à Bièvre, qui occupe environ cent chômeurs. Favorisé par le beau temps, le travail avance rondement. Suivant les renseignements obtenus de M. Hirt, nos horlogers-chômeurs donnent satisfaction à l'entreprise. Tout fait prévoir une bonne entente entre patrons et ouvriers.

Il y a quelques années, Villeret a corrigé une partie de la Suze sur son territoire; il serait à désirer que d'autres localités suivissent l'exemple de ces deux communes, afin d'éviter les inondations très fréquentes qui se renouvellent chaque année dans plusieurs villages du Vallon.

De grandes étendues de terrain, incultivables par cet état, seraient d'un rapport très appréciable pour notre agriculture, une fois la correction faite sur tout le territoire de notre beau Vallon. Il y a environ vingt ans, des hommes d'élite avaient mis à l'étude ce projet. Nous estimons qu'il serait du devoir des intéressés de le reprendre.» (Jura bernois, Saint-Imier, 28.2.21, correspondant de Courtelary)

**Commission exécutive
pour la correction de la Suze,
nommée le 8 avril 1921
par les deux conseils**

Membres: MM. Charles Langel, agriculteur, président; Charles-Dagobert



Direction et Commission de la correction de la Suze à Courtelary. Ils ont fière allure!

Voumard, pasteur, secrétaire; Aimé Jung, ingénieur forestier; Jules Girardin, horloger; Ariste Langel, horloger; William Langel, agriculteur; Louis Voumard, horloger.

- Lot IV: Ancien pont de pierre — Limite Cortébert
- Lot III: Ancien battoir — Ancien pont de pierre
- Lot II: Canal Fehlmann — Ancien battoir
- Lot I: Ouest du village — Canal Fehlmann

**Rapport de M. Irmin Lévy,
ingénieur diplômé, Delémont,
28 février 1930**

«Les travaux exécutés de 1922 à 1925 ont mis la partie du bas du village complètement à l'abri des inondations. L'abaissement du lit de la rivière a en outre drainé le sous-sol de tout le village, produisant un assainissement remarquable. Cependant un résultat complet pour le village n'était pas acquis.

En effet, après une période de pluies, la Suze déborde vis-à-vis de la Fabrique de pâte à papier et envahit tous les terrains jusqu' près de la scierie Langel. La prolongation de la correction de la Suze jusqu'au méandre vis-à-vis de ladite fabrique en sera le corollaire. Cette étude a été examinée sous deux faces.

Le premier projet... semblait de prime abord le plus avantageux pour la commune. (...) Ce projet ne donne pas satisfaction au point de vue technique et n'est pas en harmonie avec les travaux conséquents qui ont été exécutés de 1922 à 1925. Les autorités municipales de Courtelary dans leur séance du 20 novembre ont bien reconnu qu'une étude basée sur un esprit plus large devait être faite et ont chargé le soussigné de procéder sans retard à l'élaboration de ce projet que nous appelons projet principal.

(...) Il est prévu trois traverses de 90, 80 et 50 cm et entre elles des pentes de 3% et 2%. (...) Celle de 80 cm servira de barrage pour la force motrice Bourquin et Fehlmann. (...) Devis: Fr. 106 000.-.

La comparaison des deux projets ne laisse aucun doute sur les avantages incontestables du projet principal. Le tracé de la correction est mieux approprié, le profil en long surtout permet un assainissement rationnel des terrains. La route cantonale pourra être redressée et de nouveaux chévaux seront disponibles entre la route cantonale et le nouveau lit de la rivière.

Dans le plan de situation, nous avons

également prévu un nouveau raccordement entre la route cantonale et le chemin de l'église avec pont sur la Suze.

Après les grands sacrifices que les communes municipale et bourgeoise de Courtelary ont consentis pour l'assainissement du village, l'exécution du dernier lot devient nécessaire. Ce n'est que par ces travaux que les effets de toute la correction seront sensibles pour la population entière.»

Quelques témoignages

«Un canal partait de la fabrique de papier (aujourd'hui Camille Bloch) et descendait la route cantonale jusqu'à la scierie Bourquin. De là partait un autre canal qui faisait fonctionner les deux scieries et le moulin.

La Suze passait vers les abattoirs et il y avait un autre canal qui longeait la maison Racle et les prisons; ce canal rejoignait la Suze et passait par le Pré-du-Roc.



Quelle activité derrière notre collège!

Elle continuait son trajet et passait sous l'ancien pont de pierre qui maintenant a été détruit pour que la rivière coule dans un lit droit.

A la fonte des neiges, il y avait très souvent des inondations dans la menuiserie Gfeller car la Suze sortait de son lit vers la maison Vuilleumier. En cas de graves inondations, les ouvriers travaillaient de nuit.» (Madeleine Voumard)

«La Suze arrivait parfois jusqu'à l'actuel magasin Leuenberger. Les gens qui se rendaient à l'ancienne fromagerie, de l'autre côté de la rivière, étaient transportés en char». (Roger Rihs)

«En période de grandes crues, les enfants étaient transportés en char à l'école. Près des maisons qui longeaient la Suze, pour empêcher l'eau de pénétrer trop vite, on faisait des barrages de fumier.

Près du vieux battoir se trouvaient de petites écluses. Ce grand terrain qui était toujours inondé s'appelait Les Prés-du-Château». (Violette Béguelin)

«Avant la correction, lors de violents orages, il pouvait y avoir un demi-mètre d'eau, et ceci jusqu'à la boucherie. Lorsque les inondations étaient trop importantes, l'eau s'infiltrait dans l'actuel local de chauffage du collège et l'école fermait. La Suze faisait de grands méandres et passait tout près des maisons. Depuis le collège, elle continuait sa course vers le Pré-du-Roc, autrefois dépôt d'ordures.» (Paul Erismann)

«Le pont de l'Orphelinat (Châtelaine) fut surnommé le Pont-des-Aveugles car il était un peu de biais.

Le quartier de Bretin et du Moulin avait souvent droit à de fortes inondations. On l'appelait à l'époque le Quartier de Venise. En hiver on y patinait souvent.

Vers la maison de M. Georges Evalet, il y avait autrefois des écluses pour régler le niveau d'eau du canal du Moulin et de la scierie Langel, en cas de hautes eaux.» (Nelly Steiner)

«Le quartier de Bretin était surnommé Jérusalem (juif).» (Ernest Amez-Droz)

«En 1617, les deux maisons 57 et 57a des Martinets ont été construites par les Thellung. Elles comportaient une forge et un moulin à farine.

La petite maison à côté de la forge a été construite en 1881.

En 1920, un pont de planches, pas du tout solide, reliait Bretin à la route Principale.

Vers 1928-1930, il y eut une grande crise à la fabrique de papier à cigarettes.



«Vieille» et «Nouvelle» près du pont de bois.

Les femmes gagnaient 20 ct. à l'heure et les hommes 30 ct. Beaucoup de gens partirent en France pour travailler.

Le train pour Saint-Imier partait à 8 h au lieu de 6 h 05. L'abonnement pour un écolier était de Fr. 15.- par année. Un ouvrier payait Fr. 8.- par mois. (...)

Dans la Suze, il y avait des trous de 4 à 5 mètres. Le fond n'était pas régulier. Vers chez M. Bassin, la rivière comporte beaucoup d'alluvions. C'est pourquoi, lors de fortes pluies, leur territoire est inondé.» (Marguerite Iff)

Les travaux

Remarque: à la fin des citations, nous avons fait figurer les dates des procès-verbaux de la «Commission des travaux pour la correction de la Suze à Cormoret» ou le nom de la personne interrogée par les élèves.

La Suze avant les travaux

«Autrefois, il y avait aussi des écrevisses et plusieurs couples de martins-pêcheurs mais les hérons ne nichaient pas chez nous. Des poissons ont disparu: les «tchévos». (Werner Sulzmann)

«Avant la crise, il y avait beaucoup de barrages sur la Suze, pour l'irrigation. Je me souviens de certains hivers où, à Sonceboz, sur l'ancienne Suze, les enfants patinaient munis de souliers à semelles de bois auxquels ils avaient vissé des lames

de patins. Celles-ci se fixaient en une fois, avec des griffes à l'avant et à l'arrière. On suivait les méandres depuis la gare, on passait près de l'école et on remontait jusqu'à la limite de Corgémont.

En été, pour apprendre à nager, les enfants mouillaient des taies d'oreiller, les remplissaient d'air en courant et les attachaient autour de la taille. Cela leur permettait de flotter.

A cause des travaux de correction de la Suze, les communes se sont endettées. Mais ce ne fut pas en vain, car le rendement des terres devint meilleur. Malheureusement, lors des détournements, la faune a un peu été massacrée.» (Pierre Crélerot)

Energie

«(...) On discute encore de la prise de l'énergie électrique à la Compagnie de la Goule pour parer au manque de force qui se fera sentir à la fabrique Liengme, en suite de l'assèchement des terrains du tronçon du bas.» (24.3.32)

Véhicules et outils

«Si éventuellement un tracteur était utilisé sur le chantier, il est demandé à l'entrepreneur qu'il engage un de nos chômeurs mécaniciens pour la conduite de celui-ci. M. Hirt réplique que ce cas est excessivement délicat, car il a déjà eu bien des

désagréments avec ce mode de faire. Toutefois, afin de donner satisfaction à la Commission, il se déclare d'accord de faire un essai. (...)» (11.5.32)

«Etant donné l'éloignement de la carrière de Villeret et l'endroit peu accessible pour les voiturages, la conduite du gravier se fera par camions.» (25.5.32)

«La bétonneuse sera autorisée, par contre pas la charrue. Pour ce qui est des wagonnets avec auto-motrice, la question peut être discutée avec la Commission.» (21.3.32)

«Les chômeurs creusaient le futur lit de la rivière, munis de pelles et de pioches. Pour transporter la terre dans l'ancien lit, ils utilisaient des petits wagonnets montés sur rails et tirés à main ou avec une petite locomotive.» (Werner Sulzmann)

«Presque tous les ouvriers possédaient une pellette qui leur servait à nettoyer leur pelle embaumée. Ils disposaient aussi d'un ou deux compresseurs et de quelques marteaux pneumatiques. Les rails mesuraient à peu près 60 cm et les wagonnets 1 m 50. On pouvait y charger environ un mètre cube de terre qui était déversée ensuite dans l'ancien lit de la Suze.» (Pierre Crélerot)

«En plus des pelles et des pioches, les chômeurs avaient des brouettes, des petits wagonnets, dits d'écouville, tirés soit à la main ou par une petite locomotive diesel. Quelques maçons italiens distribuaient le travail et taillaient les pierres. Des géomètres venaient pour surveiller le fond et un contremaître commandait les travaux.» (Maurice Favre)

Accès

«Le chemin pour le transport du gravier sera remis dans l'état où il se trouvait. (...) L'entrepreneur s'engage à ne pas entraver la circulation du bétail et des charrois pour la campagne et la forêt. (...» (8.5.32)

M. Gaston Favre propose «d'envisager la construction d'un deuxième pont, directement en amont de l'usine du Torrent, ce qui aurait pour effet de faciliter les charrois. (...» (4.6.32)

Matériaux

«L'entreprise indique la provenance des pierres de maçonnerie à la direction des travaux, qui pourra en accepter ou refuser l'emploi. Chaque genre de maçonnerie d'un seul et même ouvrage ne pourra être fait que d'une seule espèce de pierre. (...) Les moellons bruts doivent être francs de fissures et gerçures, les dimensions et lits de pose seront suffisants pour que la maçonnerie soit solide et liée selon les règles de l'art.» (Cahier des charges spéciales pour l'exécution de tous travaux de correction de rivières CCS-Cy, Irmin Lévy, ing. Delémont, pour la commune de Courtelary, art. 12, 22.4.31)

«Il est interdit d'employer à la fabrication du béton d'autre pierre que la pierre dure cassée, ou du gravier aussi homogène que possible, de carrière ou de rivière et purgé de matières terreuses. (...)

Le gravier devra passer en tout sens dans l'anneau de 4 cm, les pierres plus grandes seront cassées de façon qu'elles y passent. Pour le béton destiné à la confection de canaux bétonnés, on ne mettra en œuvre que du gravier bien homogène dont les plus grandes dimensions ne dépassent pas le cinquième de l'épaisseur des parois du canal.» (CCS-Cy, art. 13, 22.4.31)

«Le sable pour la fabrication des mortiers doit être pur, grenu, mais pas trop fin et provenir de gravières reconnues. Le

sable impur doit être lavé avant l'emploi. (...) Pour les enduits, il ne peut être admis que du sable de rivière ou de gravière absolument pur et bien lavé. (...» (CCS-Cy, art. 14, 22.4.31)

«Chaux et ciment: il ne pourra être employé que du ciment Portland de toute première qualité de provenance suisse, pour lequel les essais et analyses effectués au Laboratoire fédéral d'essai des matériaux font foi.» (CCS-Cy, art. 15, 22.4.31)



Les chevaux travaillent aussi...

«Les fascinages sont composés de fascines faites de branches fortes non écorcées et aussi longues que possible, d'osier ou d'autres bois feuillus propres à cet usage. (...) Le remplissage de ces dernières (...) ne pourra être fait que de gros galets non mélangés au sable.

Les fascines seront ligotées à intervalles de 0,20 à 0,50 m selon les indications du devis à l'aide d'osiers ou de fils de fer. Aux extrémités les branches sont reliées pour empêcher l'écoulement des galets.

Les diverses couches de fascines formant un fascinage doivent être liées entre elles par des piquets. (...)» (CCS-Cy, art. 24, 22.4.31)

«Tous les matériaux devront si possible être achetés dans la commune ou dans la contrée. L'entrepreneur ne pourra pas employer de matériaux étrangers au pays sans avoir obtenu l'autorisation de la Direction des travaux.» (CCG-Cy, art. 17, 8.8.31)

«Le gravier sera grena, de manière à être utilisé pour le béton et ne devra pas être concassé avec un moulin. Pour les enduits, il sera utilisé du sable de Lyss. La pierre pour le gravier sera extraite du rocher des Bains.» (8.5.32)

«La pierre du rocher des Bains n'étant pas de très bonne qualité, l'accès des lieux pas facile et le chemin y conduisant, de construction légère, M. Hirt propose d'extraire la pierre à un rocher se trouvant le long du chemin de la Doux.» (11.5.32)

Après examen de la pierre de la Doux, il ressort qu'«elle n'est pas de bonne qualité à cet endroit et encore moins au bord



Pour le cheval, Fr. 1.- de l'heure!

de la route cantonale en dessus du Torrent. Toutefois, M. Hirt est d'accord de faire des forages afin de voir si l'intérieur n'est pas de meilleure qualité, ensuite de quoi une décision définitive interviendra.» (19.5.32)

La pierre de la Doux ne donnant pas satisfaction, M. Greppin donne l'autorisation de prendre les pierres à la carrière de Villeret, en dessous de la Combe-Grède, «mais à la condition que

les bancs marneux et à feuilles soient éliminés. (...)» (25.5.32)

La Bourgeoisie de Villeret autorise «à exploiter la carrière se trouvant en dessous de la Combe-Grède, et ce moyennant une somme de Fr. 100.- et à la condition que le chemin soit remis en état à la fin des travaux. (...)» (14.6.32)

«Les CFF nous avisent par lettre que leur direction se trouve d'accord de nous céder des rails de chemin de fer, à raison

de Fr. 40.- la tonne, qui pourraient nous servir pour les traverses qui seront posées tous les deux mètres dans le lit du tronçon du haut. Ce matériel qui comprendrait 1056 m de rails (...) reviendrait à environ Fr. 1500.-. Economie de près de Fr. 1000.- par rapport à des traverses en bois et des piquets.» (12.7.32)

Protection de la nature

«Tous les déchets des abattoirs partaient dans la Suze. Après la correction, les gens jetaient les ordures dans l'ancien lit.» (Ernest Amez-Droz)

Une somme de Fr. 7000.- est prévue «(...) pour des enrochements, tout le long des perrés, pour la protection des poissons. Ceci est prescrit par les autorités compétentes et celles-ci pourvoiront à cette dépense supplémentaire.» (12.7.32)

«Monsieur le Maire nous transmet une lettre de la Société des pêcheurs à la ligne de la Suze, nous avisant que les frais résultant de la prise des poissons sont à la charge des communes qui font exécuter des travaux de corrections de rivière.» (25.10.32)

«On trouvait des truites et des écrevisses dans la Suze, mais comme la fabrique de papier rejetait du chlore dans la rivière, il fallait vite les pêcher avant qu'elles meurent empoisonnées. Dans les ruisseaux on trouvait des salamandres et des tchévos, poissons avec beaucoup d'arêtes, une sorte de vengerons.» (Marguerite Iff)

Découvertes

«La commune se réserve le droit des matériaux qui se trouvent dans les fouilles et démolitions, sauf à indemniser équitablement l'entrepreneur de ses soins particuliers. Les objets d'art, les antiquités, et ceux ayant un intérêt scientifique, tels que fossiles, pétrifications, monnaies, etc. seront remis au Conseil communal.» (CCG-Cy, art. 13, 8.8.31)

Les chômeurs

Remarque: à la fin des citations, nous avons fait figurer les dates des procès-verbaux de la «Commission des travaux pour la correction de la Suze à Cormoret» (CTCS) ou le nom de la personne interrogée par les élèves.

Relations autorités – chômeurs

En réponse à une demande de mise au courant des raisons qui ont poussé la CTCS à ne pas entreprendre les travaux de correction de la Suze en régie, celle-ci répond:

«Comme nous n'avons pas de compte à rendre aux chômeurs, il sera répondu par la négative. (...)» (16.3.32)

«Une lettre du comité des chômeurs demande à ce que la totalité des chômeurs soient occupés sur le chantier. Il ne sera pas répondu à cette lettre, entendu que à

une ou deux exceptions près, tous les chômeurs sont actuellement occupés.» (14.6.32)

«Par suite de la nature momentanée du cours des travaux, il sera nécessaire d'organiser deux équipes.» M. Taroni ayant signifié cette nécessité aux ouvriers, ceux-ci ont décidé par 25 voix contre 3 de refuser de travailler par équipes. Monsieur le président tient à relever qu'il a eu tort de dire à M. Taroni qu'il devait au préalable demander si les chômeurs étaient d'accord de travailler par équipes; il fallait directement organiser les équipes, sans demander le consentement à ces derniers. La commission approuve les paroles de Monsieur le Président.

Comme il existe parmi les chômeurs des divergences de vue au sujet du travail pendant les jours de pluie (...) la Commission décide de convoquer séance-tenante le comité du groupe des chômeurs.

Lors de l'entrevue avec le comité des chômeurs, représenté par MM. Robert Vuilleumier, président, et Marc Liengme, ces messieurs sont priés de nous indiquer les raisons pour lesquelles les chômeurs refusent de travailler par équipe. Les voici dans les grandes lignes:

1. Ce serait demander trop d'efforts que de faire travailler des hommes non habitués à ce genre de travaux pendant 8 heures consécutives.
2. Le travail par équipe diminuerait sensiblement la longueur des travaux.
3. Si les chômeurs acceptent les équipes, il est à craindre que l'entrepreneur

fasse travailler ainsi dans toutes les circonstances. (...)

Après un long entretien, non sans que notre président ait réfuté quelques-uns des points ci-dessus, la délégation du groupe des chômeurs nous laisse entrevoir qu'elle fera son possible pour convaincre ces derniers en les engageant à accepter ce travail par équipe.

Il sera organisé deux équipes qui travailleront comme suit: la première de 4 h du matin à 12 h 30 et la suivante de

12 h 30 à 9 heures du soir, avec un arrêt d'une demi-heure pour se restaurer. Une liste des chômeurs désignés pour ces équipes sera établie.» (24.6.32)

«M. Claude Bernard a adressé à la Commission une requête tendant à être occupé aux travaux de la Suze. Comme ce citoyen exploite une petite entreprise et qu'il ne fait partie d'aucune caisse de chômage, la Commission décide de ne pas donner suite à cette requête.» (13.8.32)

«Les chômeurs qui, par leur travail, ont complété celui des techniciens, n'ont pas été oubliés. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de réunir le 7 janvier prochain, en un modeste souper, tous les chômeurs ayant travaillé au chantier, pour leur témoigner notre reconnaissance et leur procurer l'occasion de passer quelques agréables moments avec ceux qui ont été à la tête de l'entreprise. M. Hirt (...) s'est plu à relever la bonne volonté et le sérieux qu'il a rencontrés chez les chômeurs.» (4.12.32)

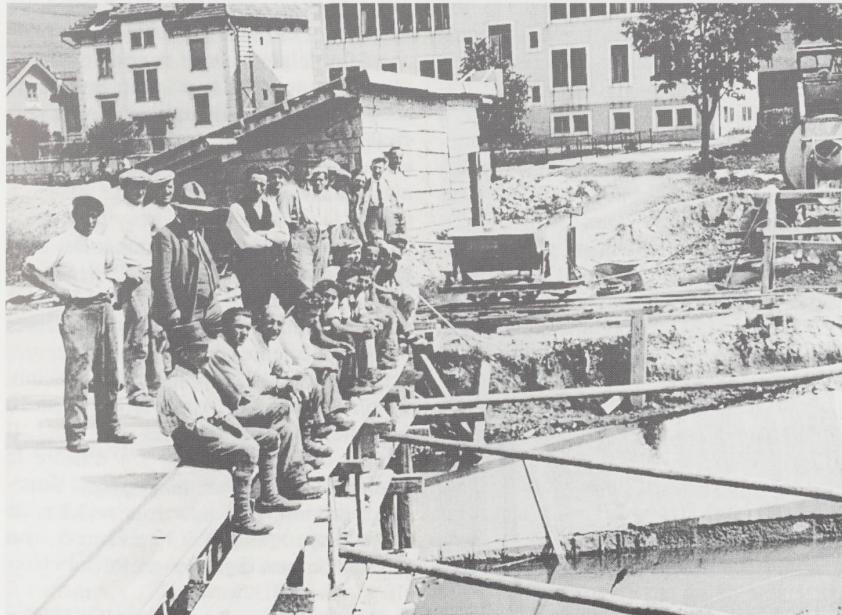
Bourgeois – Non bourgeois

«La proposition d'occuper toujours en premier lieu le 50% des chômeurs bourgeois n'est pas admise. Les voituriers seront payés à raison de 2 francs l'heure, soit 1 franc pour le voiturier et 1 franc pour le cheval. S'il y a deux chevaux, ce sera 3 francs l'heure. Les voituriers bourgeois auront droit au 30% de plus de voiturages que les voituriers non bourgeois.» (2.4.32)

Pas de chômeurs d'autres villages!

«L'entrepreneur s'engage de n'employer en premier lieu comme manœuvres que les ouvriers chômeurs ou autres de la localité. Il ne pourra engager ses spécialistes étrangers à la localité qu'avec l'autorisation de la Direction des travaux. (...)

Les voiturages seront réservés aux voituriers de l'endroit à la condition que les



Pause bienvenue, quartier Camille Bloch.

prix soient semblables à ceux en usage dans le pays.» (Clauses et conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de tous les travaux (CCG-Cy), Irmin Lévy, ingénieur, Delémont, pour la commune de Courtelary, art. 17, 8.8.31)

«M. Hirt, n'ayant plus été autorisé à prendre la pierre à la carrière de la Combe-Grède, il a transporté son chantier sur celle de Cortébert. Cependant cette dernière commune n'a pas autorisé que de nos chômeurs y travaillent, comme ce fut le cas à Villeret, exigeant que ce soit de leurs ressortissants qui y soient occupés. Pour cette raison, et à titre de compensation, la Commission invitera M. Hirt à occuper quelque-uns de nos chômeurs sur l'un ou l'autre de ses chantiers extérieurs.»

«Comme il se trouve parmi nos chômeurs des ouvriers capables de remplir la fonction de mineur, M. Hirt n'en fera pas venir du dehors.» (18.8.33)

Engagement, salaire et conditions de travail

«Les ouvriers chômeurs devront avoir un salaire raisonnable proportionné à leur capacité de rendement et l'entrepreneur s'engage en outre à bien traiter ses ouvriers.» (CCG-Cy, art. 17)

«On fera une publication au village ainsi que dans la Feuille d'Avis de Courtelary, pour inviter les chômeurs désireux de travailler sur la chantier de la Suze, à venir se faire inscrire, samedi après-midi

19 mars, de 14 à 16 heures au Collège. (...)» (16.3.32)

Les ingénieurs ont fixé «le prix de l'heure à Fr. 1.25 pour les mariés et Fr. 1.10 pour les célibataires. (...) Le prix moyen de l'heure sera de Fr. 1.15. Le prix minimum de l'heure sera de 90 ct. Il ne sera pas fait mention de la catégorie.

Le travail dans l'eau sera compté à raison de 30 ct. de plus à l'heure. Cette somme n'entre pas en ligne de compte dans le calcul établi pour la moyenne et le minimum de l'heure. Le cahier des charges portera que l'entrepreneur veillera à ce que les ouvriers travaillent dans des conditions favorables d'hygiène. (...) La semaine comptera 50 heures de travail effectif, avec 1/4 d'heure de repos à 10 heures et 4 heures, non payé. Le samedi après-midi sera libre, sauf pour les semaines incomplètes pour cause de mauvais temps.

Les ouvriers qualifiés ne devront pas représenter plus du 10% de l'effectif des chômeurs. Les hommes de métier seront pris dans la localité pour autant que ceux-ci s'engagent à travailler pendant toute la durée des travaux.

Pour les voiturages, l'entrepreneur a l'obligation d'engager les voituriers du village. Tous les chômeurs devront être admis sur le chantier, pour autant que leur conduite ne donne pas lieu à de graves réclamations.» (21.3.32)

«Monsieur l'Ingénieur croit qu'il serait préférable de ne pas fixer de prix moyen de l'heure, mais bien un prix minimum. Le prix moyen de l'heure (...) Fr. 1.15,

lui semble également un peu élevé (...). Malgré cet avis, la Commission décide de maintenir les normes fixées dans sa séance du 21 mars. Elle revient cependant sur sa décision d'exiger un supplément de 30 ct. de plus à l'heure, pour le travail dans l'eau et remplace cette clause, par l'obligation pour l'entrepreneur de fournir des bottes aux ouvriers qui travaillent dans l'eau. (...) L'entrepreneur ne pourra pas employer plus de quatre maçons et suivant la marche des travaux, ce nombre sera encore diminué. Le cahier des charges ne parlera pas non plus de l'horaire de travail. (...)» (24.3.32)

«Afin de ménager la main-d'œuvre, la Commission est d'avis qu'un horaire de 47 heures de travail par semaine est suffisant soit, le matin de 7 h 15 à 11 h 45 et l'après-midi de 13 h 30 à 18 heures avec deux fois 1/4 d'heure de relâche.» (2.5.32)

«M. Hirt engage la Commission à ne pas adopter la semaine de 47 heures de travail, car partout ailleurs sur les chantiers de chômage, on travaille 50 heures et même 52 heures. L'horaire de 50 heures est adopté et sera appliqué comme suit. Matin de 7 h à midi. Après-midi de 13 h 30 à 18 heures. Samedi après-midi libre. Il y aura deux relâches de 1/4 d'heure le matin et l'après-midi, non payées. Samedi après-midi. Il y aura deux relâches de 1/4 d'heure le matin et l'après-midi, non payées. Samedi 5 heures de travail effectif. (...)» (8.5.32)

Horaire de travail pour le lot III: «Matin de 7 h à midi. Après-midi de 13 h 30 à

18 h 30. Samedi après-midi libre, soit 10 heures de travail par jour ou 55 heures par semaine.» (18.8.33)

« (...) le nombre des heures de travail effectuées jusqu'à cette dernière quinzaine, se monte à 28908,5 heures, ce qui représente la somme de Fr. 31690.25. Moyenne de l'heure atteinte: Fr. 1.09. (...)» (25.10.32)

A propos de la vidange du nouveau lit: «La Commission décide de prendre à sa charge 220 heures, soit 36 heures à Fr. 2.— de mineur et 184 heures de manœuvres à Fr. 1.50. (...)» (9.2.33)

«Les chômeurs avaient 15 minutes de pause le matin et 15 minutes l'après-midi, ce qui leur permettait de boire et de manger. Ils avaient l'interdiction de fumer sous peine d'être renvoyés. L'un de leurs passe-temps était la peinture.» (Maurice Favre)

«Vers 1930, les chômeursaidaient parfois les paysans et gagnaient Fr. 4.— à 6.— par jour. La Camille Bloch s'installa en 1932 et le salaire était d'environ Fr. 150.—.» (Otto Althaus)

«Pendant la crise de 1920, les jeunes partirent en France et les chômeurs travaillèrent à la Suze. Une couturière gagnait Fr. 1.50 par jour.» (Nelly Steiner)

Vêtements

«A l'époque, les garçons portaient des culottes courtes et les filles des robes jusqu'à mi-mollet. C'était l'époque des crinolines. On voyait beaucoup de tabliers à carreaux.» (Marguerite Iff)

«En ce temps-là, il existait encore la mode des «habits du dimanche» que l'on

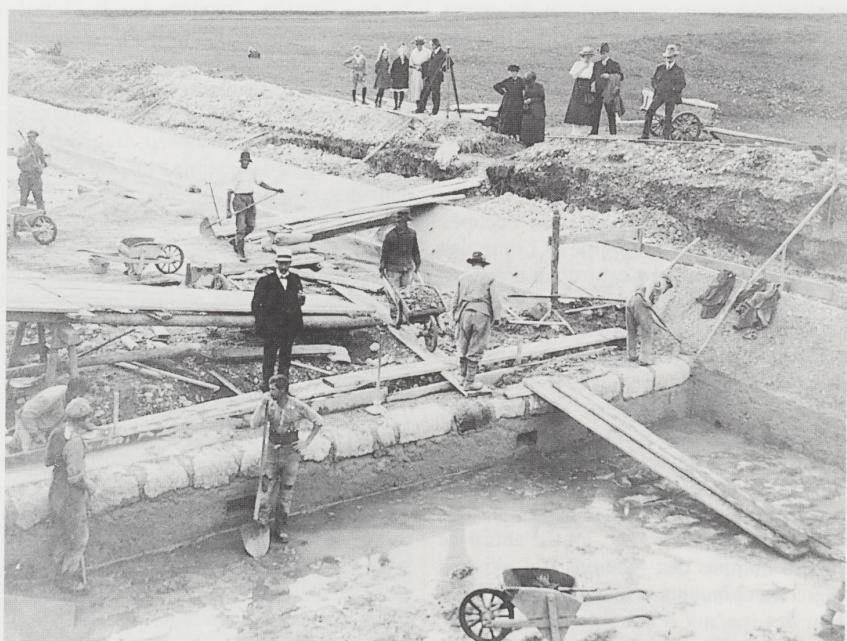
ne mettait qu'aux grandes occasions. On s'inspirait de la mode française et anglaise. En semaine, les gens portaient des vêtements très simples ou des salopettes.» (Paul Erismann)

«Les chômeurs portaient souvent de vieux habits. Pour les plus chanceux, c'était des habits militaires. Les vêtements des enfants étaient coupés dans ceux des grandes personnes.» (Pierre Crélerot)

«Les paysans avaient des pantalons mialine, brun clair et des sabots pour la maison. Les femmes portaient souvent des foulards et des sabots munis de brides.» (Nelly Steiner)

Nourriture

«A cette époque, chaque personne avait un jardin et y plantait des pommes de terre, des choux, des choux-fleurs, des



Culottes courtes, robes à mi-mollet, crinolines... on visite le chantier

carottes, de la salade et du cresson.» (M^{me} Chs. Baer)

«(...) les produits de l'agriculture, des truites et des écrevisses.» (Nelly Steiner)

«Chacun cultivait jalousement son jardin. On trouvait des grenouilles dans les Grands-Prés. Les chômeurs mangeaient aussi beaucoup de macaronis. Ceux qui avaient peu d'argent allaient à la soupe populaire.» (Marguerite Iff)

«Les gens se nourrissaient de rösti, de choux et de pommes de terre rondes. L'hiver, au restaurant, on mangeait des tripes ou des truites.» (André Voumard)

«On mangeait beaucoup de soupe et des légumes. Le porc était apprécié. Le rôti, c'était pour le dimanche.» (Ernest Amez-Droz)

«Le long de la Suze, il y avait des viviers.» (Georges Jeanprêtre)

«Sur demande des chômeurs occupés sur le chantier, le comité de la Ligue des femmes abstinences s'est trouvé d'accord de confectionner du thé et un chômeur sera chargé de sa distribution pendant les relâches. Ce thé occasionnera une dépense de Fr. 150.– environ et la Commission demande à l'entrepreneur de supporter cette dépense.» (2.5.32)

«Avant d'accepter la dépense budgetée à Fr. 150.– pour le thé qui sera distribué aux chômeurs pendant les heures de travail, l'entrepreneur veut tout d'abord se rendre compte des relations qui existent entre les chômeurs d'une part et la direction des travaux d'autre part.» (8.5.32)

«Aujourd'hui, M. Hirt nous fait savoir qu'ensuite des nombreux imprévus qu'il

aura à supporter, il ne peut encore se résoudre à assumer la dépense de la fourniture du thé qui à la fin des travaux se montera à environ Fr. 400.–. Comme aucune promesse n'avait été donnée par M. Hirt, la Commission prend acte de cette déclaration et s'entendra avec M. Lévy, afin de faire figurer cette somme dans la somme totale des travaux.» (13.8.32)

«La mauvaise saison frappe à nos portes. Ce n'est pas sans angoisse que beaucoup de nos familles, frappées par le chômage, voient arriver de pénibles jours. Les questions de nourriture, de vêtements et de chauffage risquent bien souvent de déséquilibrer des budgets établis pourtant avec soin. Aussi le Conseil municipal de notre village a-t-il été bien inspiré en décidant de créer pour cet hiver des soupes économiques. La Commission nommée à cet effet (...) lance un appel à la population, la priant de donner, qui un poireau, qui un chou ou un quart de pommes de terre. Les dons en nature ou en espèce (...)» (Jura bernois, 11.11.21, correspondant de Villeret)

Hygiène et santé

«En 1918, il y eut une grippe espagnole terrible. Beaucoup de gens sont morts. À cette époque, la mentalité des gens était un peu sauvage. On leur donnait des surnoms. Les maladies principales étaient la varicelle, la tuberculose, les oreillons, la sinusite.» (Ernest Amez-Droz)

«Les garçons avaient souvent les cheveux rasés à cause des poux. Pour quelques filles, c'était pareil. Des gens étaient parfois atteints de variole (sorte de varicelle) mais qui formait des plaques noires.» (Marguerite Iff)

«Je ne me souviens pas d'épidémies durant les travaux, mais de quelques cas de grippe, difficilement guérissable à l'époque.

Pour Cormoret, les déchets étaient transportés une fois tous les 15 jours par un petit char à pont et déposés dans l'ancien lit de la Suze, au-dessus de la cabane des pêcheurs actuelle.» (Werner Sulzmann)

«Tous les égouts se déversaient dans la Suze.» (Pierre Crélerot)

Prix des marchandises

«En 1870, la demi-livre de café se vendait Fr. 2.80 de même que le pain de sucre. La viande était très chère.» (Marguerite Iff)

«Pendant la crise, un petit pain coûtait 5 ct. et un litre de benzine 60 ct. Comme bûcheron, je gagnais 35 ct. de l'heure.» (Werner Sulzmann)

«En 1940, le salaire moyen à la Tech-nos était de 35 ct. à l'heure et une bière valait environ 40 ct.» (André Rollier)

Assurances

«Pour l'assurance professionnelle, rien de spécial, pour celle non professionnel-

QUAND LES AGRICULTEURS ALLAIENT AU BUREAU DE LA SECURITE SOCIALE

le, l'ouvrier payera une prime de 7 pour mille et sera assuré 24 heures après avoir quitté le travail.» (11.5.32)

«L'entrepreneur est tenu de faire rentrer ses ouvriers et employés dans des caisses d'assurance pour maladies. Il est seul responsable des accidents qui pourraient arriver à ses ouvriers et employés. Les dispositions des lois fédérales sur la responsabilité civile du 23 juin 1881 et 26 avril 1887 le concernent seul et ne

pourront en aucun cas être invoqués contre la commune, quand même l'ouvrier aurait fait des travaux en régie au moment de l'accident.» (CCG-Cy, art. 18, 8.8.31)

Loisirs

«En 1935, les filles se baignaient dans la Suze à un endroit appelé «Les Pierres-Plates» et les garçons au «Gros-Gour».»



...ou allaient à la pêche, une certaine classe!

Cette année-là, le cinéma est enfin parlant. (...)

Sinon, c'était un pique-nique en forêt, le concert du Chœur d'hommes, la danse à Nouvel-An. Les gens étaient très souvenus ensemble!» (André Voumard)

«Le dimanche matin, les gens se rendaient à l'église et l'après-midi, ils faisaient des promenades en famille.» (Otto Althaus)

«La chasse, la musique, parfois un concert le dimanche et plus tard, le cinéma muet, une fois par mois.» (Nelly Steiner)

«Le dimanche, les hommes riches se voyaient au café et jouaient aux cartes.» (Marguerite Iff)

Ont participé à ce travail:

Jean-Pierre Bessire

Paul-André Schwab

Courtelary

Sources

Archives municipales et bourgeoises de Courtelary, Cormoret et Villeret.
Albums photographiques cédés à l'Ecole secondaire de Courtelary par M. Claude-François Voumard, fils de M. Dagobert Voumard, principal artisan de la correction de la Suze, à Courtelary.
«Mémoire d'Erguël», Saint-Imier.
«Le Jura bernois», imprimerie Grossnikilaus, Saint-Imier.
M. Jean-Rodolphe Meister, géomètre d'arrondissement, Saint-Imier.
M. Gérald Gfeller, géomètre d'arrondissement, Saint-Imier.
Documents, photographies et témoignages de nombreux citoyens des trois villages.

Photographies

Origine des photographies

Ils ont fière allure, Claude-François Voumard (C.-F. V.)

Quelle activité derrière le Collège (C.-F. V.)

«Vieille» et «Nouvelle» (C.-F. V.)

Les chevaux travaillent aussi (2x) (C.-F. V.)

Pour le cheval, Fr. I.– de l'heure (C.-F. V.)

Pause bienvenue (C.-F. V.)

En culottes courtes (C.-F. V.)

Partie de pêche (Jean-Pierre Bessire, Courtelary)

Reproductions:

Jean-Marc Erard, Saint-Imier